

APB 2017 : +4,9 % de candidats et +13,6 % de vœux en licence universitaire hors Paces

Paris - Publié le mardi 28 mars 2017 à 9 h 15 - Actualité n° 90102

853 262 candidats formulent au moins un vœu sur APB au 20/03/2017 dans l'une des 12 881 formations proposées, soit une moyenne de 9,4 vœux (sur les 24 possibles), annonce le [MENESR](#), le 28/03/2017. Le nombre de candidats augmente de 4,9 % par rapport à 2016, une hausse « principalement due à l'augmentation des élèves en terminale (+25 800 candidats) ».

L'attractivité des filières universitaires « se confirme » selon le ministère, avec +13,6 % par rapport à 2016 pour les admissions en licence (hors-Paces). « La licence (incluant la [Paces](#)) reste le principal premier vœu des candidats (pour 38 % d'entre eux) et surtout pour les élèves de terminale général (53 % d'entre eux) », précise-t-il. Pour les élèves de terminale professionnelle, les [STS](#) restent le premier vœu (83 %), et le choix d'un IUT parmi les élèves de terminale technologique est stable à 20 %.

Concernant les filières universitaires, le [MENESR](#) note « une diversification des choix » :

- les mentions de L1 les plus demandées, [Staps](#) et droit, connaissent une « progression comparable ou légèrement inférieure à la progression globale sur la licence » ;
- les candidatures pour la mention psychologie « progressent nettement moins que la moyenne (+6,7 %) » ;
- la demande sur la Paces est équivalente à celle de l'année dernière avec une très légère augmentation de +1,7 %.

Il note en revanche une répartition entre les femmes et les hommes « toujours disproportionnée » : les candidates représentent 82 % des demandes en psychologie, 70 % en droit, 70 % en Paces, alors qu'elles sont 46 % en [CPGE](#), 28 % dans les écoles d'ingénieur et 27 % en Staps.

Le ministère précise que ces chiffres sont susceptibles d'évoluer d'ici au 31/05/2017.

APB : évolution du nombre de candidats inscrits depuis 2009



« Une rentrée qui s'annonce sous tension » (Unef)

Pour l'Unef, « si l'augmentation du nombre d'étudiant(e) est une chance, ces chiffres démontrent une nécessité pour la rentrée 2017 et le prochain gouvernement : investir dans l'enseignement supérieur et la recherche et garantir un droit aux études à notre génération », écrit-il le 28/03/2017.

Rappelant que la question budgétaire « est au cœur de la multiplication des problèmes d'inscriptions ces dernières années », l'Unef « met en garde contre la tentation qu'ont certains candidat(e)s à l'élection présidentielle, de mettre en place différentes formes de sélection à l'entrée de l'université ».

L'Unef demande :

- Un investissement budgétaire d'urgence en premier cycle à la hauteur de l'évolution démographique pour garantir le droit aux études à notre génération.
- Une augmentation du financement du service public d'orientation pour renforcer l'accompagnement des jeunes.

Pour ce qui est du choix de filières, l'Unef relève la « forte demande dans 4 filières très ciblées, qui sont chaque année les mêmes : Paces, Droit, Staps et Psychologie ».

« Cette orientation déterminée met en exergue les manquements du système d'orientation. Aujourd'hui, le peu d'accompagnement, le manque de visibilité et l'opacité de la plateforme APB créent une auto censure importante chez les jeunes dans leur choix d'orientation. »

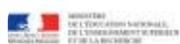
Le syndicat revendique enfin la création d'un droit à l'inscription pour les bacheliers professionnels et technologiques, respectivement en STS et IUT

« Confrontés à l'arbitraire de la sélection dans les formation qui assurent le mieux leur réussite (STS), les bacheliers professionnels sont ceux qui reçoivent le moins de réponse favorable par le système APB. »

Le calendrier APB 2017

- Inscription, choix de vos vœux et liste ordonnée : du 20/01 au 20/03, 18h pour toutes les formations
 - Date limite de confirmation des vœux et de modification de son dossier : le 02/04
 - Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux : du 20/01 au 31/05
 - Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :
 - 1^{re} phase : le 08/06, 14h, réponse jusqu'au 13/06, 14h ;
- 2^e phase : le 26/06, 14h, réponse jusqu'au 01/07, 14h,
- 3^e phase : le 14/07, 14h, réponse jusqu'au 19/07, 14h.

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



- Ministre : Najat Vallaud-Belkacem (depuis le 26/08/2014).
- Secrétaire d'État : Thierry Mandon en charge l'enseignement supérieur et de la recherche (depuis juin 2015).

• Missions :

- proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.
- préparer les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »
- participer à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

- Contact : service de presse, Tél : 01 55 55 84 24

Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »